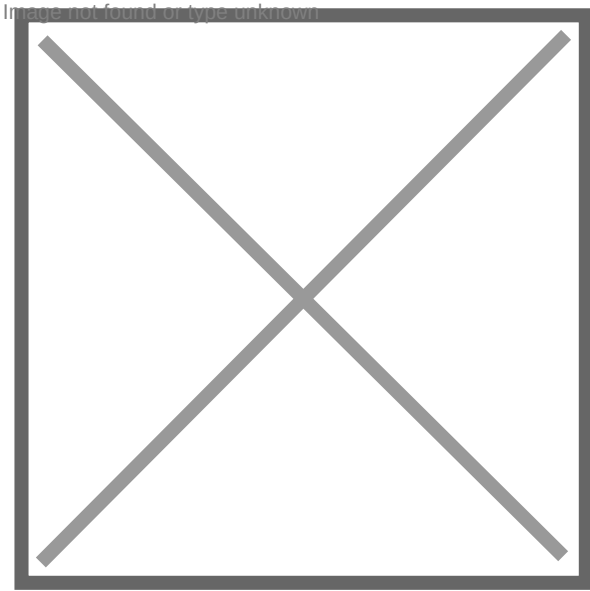




Licenciement economique plan de sauvegarde

Par **yannick**, le **10/05/2012** à **16:11**

Bonjour,rnsuite a un licenciement economique(plan de sauvegarde) datant du 05/04/2012 ,j ais accepté le csp ,ma société m a dit que je serai payé sous 5 semaine(prime licenciement ,congés payés et restant de salaire),j ai appelé l avocat qui s occupe de l affaire aujourd hui (10/05/2012) et il m a dit que je devais le rappeler dans 15 jrs pour savoir si il debloquai les fonds , je voudrai savoir si c est normal et quels sont mes recours car en attendant j ais frais (banque, loyer, credits).rnje vous remercie d avance

Par **pat76**, le **10/05/2012** à **18:09**

BonjourrrnVous avez pris contact avec le mandataire judiciaire pour vous faire payer ce que l'on vous doit?

Par **yannick**, le **10/05/2012** à **18:19**

bonsoir oui j ais pris contact mais il me renvoi vers le cabinet qui s occupe des paiements et malheureusement celui ci me dit d attendre et on m a dit au 3939 droit du travail que c est maxi 5 semaines mais personne ne connait vraiment les dates,ou la loi car dans cette situation je doublement lésé ,perte d emploi et d argent .merci quand meme ,desolé de mes propos mais je suis amere en ce moment